

Rapport annuel 2024 de la mensuration officielle

Toutes les indications se rapportent à l'exercice 2024.

Les désignations utilisées pour les mesures correspondent à celles figurant dans le plan de mesures associé à la stratégie de la MO ou à celles figurant dans l'accord de prestations 2024, où les mesures à mettre en œuvre sont aussi décrites. Les informations requises sont précisées pour toutes les questions.

Veuillez également prêter attention aux remarques formulées.

Table des matières

Canton (question 1)

Chapitre 1: Degré de réalisation des objectifs (questions 2 à 49)

Chapitre 2: Valeurs clés de la réalisation des objectifs (questions 50 à 56)

Chapitre 3: Contributions de la Confédération (questions 57 à 63)

Chapitre 4: Informations supplémentaires (questions 64 et 65)

Chapitre 5: Conclusion (questions 66 à 68)

1 - Veuillez sélectionner votre canton.

- ☐ Aargau
- ☐ Appenzell Innerrhoden
- ☐ Appenzell Ausserrhoden
- ☐ Bern / Berne
- ☐ Basel-Landschaft
- ☐ Basel-Stadt
- ☐ Fribourg / Freiburg
- ☐ Genève
- ☐ Glarus
- ☐ Graubünden / Grischun / Grigioni
- ☐ Jura
- ☐ Luzern
- ☐ Neuchâtel
- ☐ Nidwalden
- ☐ Obwalden
- ☐ Sankt Gallen
- ☐ Schaffhausen
- ☐ Solothurn
- ☐ Schwyz
- ☐ Thurgau

- ☐ Ticino
- ☐ Uri
- ☐ Vaud
- ☐ Valais / Wallis
- ☐ Zug
- ☐ Zürich
- ☐ Fürstentum Liechtenstein

2 - Chapitre 1 Degré de réalisation des objectifs - mesure A: La couverture territoriale complète au standard de qualité MO93 est-elle déjà atteinte?

Veuillez noter qu'il s'agit ici du standard de qualité MO93 (il n'y a plus de NP).

- ☐ Oui
- ☐ Non

3 - Mesure A1: Les entreprises ont-elles été lancées avant la fin de l'année 2024 pour procéder aux renouvellements ou aux premiers relevés permettant d'atteindre le standard de qualité MO93?

Remplacement des standards ps, GR, HG, NM und CN

- ☐ Oui, toutes étées lancées.
- ☐ Seulement partiellement.
- ☐ Non

4 - Pourquoi ne l'ont-elles pas été ou pas encore toutes?

5 - Quand la couverture complète au standard de qualité MO93 sera-t-elle atteinte?

Indiquez l'année à laquelle la couverture territoriale complète sera vraisemblablement atteinte avec une mensuration au standard MO93 définitivement approuvée.

Bitte Jahr angeben.

6 - Mesure A2: Des mensurations au standard NP doivent-elles être remplacées dans votre canton?

Remplacement des standards NP_{PS} , NP_{GR} , NP_{SN} und NP_{NM}

- ☐ Oui
☐ Non

7 - Mesure A3: Un programme de mensuration a été élaboré pour remplacer les entreprises provisoirement numérisées, en utilisant dans la mesure du possible des procédures simplifiées?

- ☐ Oui
☐ Non

8 - Pourquoi n'a-t-il pas été élaboré?

9 - À combien se monte l'estimation actuelle des frais pour leur renouvellement ou pour le premier relevé de mensurations aujourd'hui disponibles au standard non mesuré ou NP, pour entreprises pas encore lancées?

Estimation des coûts pour les mesures A1 et A2 (indépendamment de la période stratégique), c'est-à-dire jusqu'à ce que tout soit disponible dans le standard de qualité MO93.

Veuillez indiquer l'estimation englobant la totalité en CHF.

Remarques

10 - Mesure C1: Le projet pilote DMAV version 1.0 a-t-il été lancé dans votre canton?

- ☐ Oui
☐ Non

11 - Où en est le projet pilote DMAV version 1.0?

Veuillez indiquer l'avancement des travaux en %.

Remarques

12 - Mesure C3: L'adaptation des bases légales est-elle en cours ou a-t-elle déjà eu lieu?

Le canton adapte ses bases juridiques afin de pouvoir introduire le modèle de géodonnées DMAV Version 1.0.

- ☐ Les travaux sont déjà terminés.
☐ Les travaux sont en cours.
☐ Non, les travaux n'ont pas encore commencé.

13 - Pourquoi n'est-ce pas le cas?

14 - Mesure C5: Augmenter la qualité des données, respectivement vérifier et améliorer les données avec le checkservice: Le service cantonal du cadastre a-t-il vérifié des mises à jour durant l'année sous revue?

- ☐ Oui
☐ Non

15 - Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

16 - Le système d'annonces pour les constructions projetées est-il en service et les données sont-elles disponibles en faisant partie intégrante de la mensuration officielle?

Cf. [Circulaire MO 2010 / 03](#) «Bâtiments et adresses de bâtiments projetés: Exigences fédérales minimales»

- ☐ Oui
- ☐ Non

17 - Pourquoi n'est-ce pas le cas?

18 - Sous quel délai les bâtiments projetés sont-ils mis à jour après la délivrance de l'autorisation de construire?

Veuillez indiquer le nombre de semaines.

Remarques

19 - Mesures C5/C6: Augmenter la qualité des données: Éliminer les erreurs du modèle INTERLIS

01.12.2024																													
ErrorId	Message	CH+FL	AG	AI	AR	BE	BL	BS	FL	FR	GE	GL	GR	JU	LU	NE	NW	OW	SG	SH	SO	SZ	TG	TI	UR	VD	VS	ZG	ZH
INT001	syntax error in .jli file																												
INT002	syntax error in .jtf file																												
INT003	invalid model name																												
INT004	invalid topic name																												
INT005	invalid table name																												
INT006	invalid record size																												
INT007	can not convert <attribut>																												
INT008	attribute <attribut> has to be defined	9840							57			5		7		101									11		9'659		
INT009	attribute <attribut> is out of range	2148																							1		2'147		
INT011	charset	40																						39			1		
INT012	invalid reference in attribute <attribut>	5823																									5'823		
INT013	duplicate transfer-id	1																									1		
INT014	IDENT condition <attribut> violated	3497							4														6				3'487		
INT015	duplicate point in attribute >attribut>																												
INT101	open node	2076																									2'076		
INT102	no area found for centroid	319																									319		
INT103	area without centroid	603				14				8		3				36								2		28	512		
INT104	area with centroids	245																									245		
INT105	line intersection	263																									263		
INT106	arc intersection																												
INT107	invalid connecting edge	9442																									9'442		
INT108	partial line overlap																												
INT109	partial arc overlap																												
INT110	duplicate line	22494												4													22'490		
INT111	duplicate arc	102												2									1				99		
INT112	full line overlap																												
INT113	full arc overlap																												
INT114	invalid node with more than two edges	168																									168		
Total		67'061	-	-	-	14	-	-	61	8	-	8	-	13	-	137	-	-	-	-	-	1	6	41	-	40	56'732	-	-

En collaboration avec les cantons, le service spécialisé de la Confédération met à disposition des outils de vérification des données et définit les mécanismes de contrôle.

Le canton s'engage à analyser en permanence les messages d'erreur et à corriger les erreurs.

Quelles mesures ont été prises pour réduire les erreurs dans le modèle?	
Si des erreurs subsistent, veuillez les commenter (s'il n'y a pas d'erreur, veuillez entrer "0").	
Quand les erreurs présentes dans le modèle auront-elles été corrigées (s'il n'y a pas d'erreur, veuillez entrer "0")?	

20 - Tâches permanentes du canton: Les limites territoriales et les limites de biens-fonds sont-elles cohérentes dans le canton?

Chapitre 2.2.1 dans l'accord de prestations 2024

Le canton vérifie et corrige les limites territoriales et les limites de biens-fonds dans toutes les zones dotées de mensurations au standard MO93. Les limites doivent coïncider avec celles des communes voisines. Tous les points limites des biens-fonds doivent concorder, qu'ils se trouvent à l'intérieur d'une commune ou sur son pourtour. Les données sont contrôlées avec CheckCH ou avec un checkservice cantonal fondé sur lui.

- ☐ Oui
- ☐ En partie
- ☐ Non

21 - Pourquoi ne le sont-elles pas du tout ou seulement en partie?

22 - Toutes les communes figurent-elles dans le répertoire des données validées du checkservice CheckCH?

- ☐ Oui
☐ Non

23 - Quand est-ce que la totalité des communes figureront-elles dans le répertoire des données validées du checkservice CheckCH?

Veillez indiquer une date.

Remarques

24 - Adresses de bâtiments, état le 31 décembre 2024

La saisie initiale des adresses de bâtiments doit être achevée.

	Nombre
Communes où les «Adresses de bâtiments» sont reconnues	
Communes où les «Adresses de bâtiments» sont en cours de traitement	
Communes restantes	

25 - L'harmonisation des bâtiments entre la MO et le RegBL a-t-elle été entreprise?

Les cantons achèvent la correction des bâtiments et l'harmonisation des données avec le registre des bâtiments et des logements (RegBL). Depuis fin 2021, les données existantes sont mises à la disposition aux clients. L'utilisation de ces données d'adresses est obligatoire pour les autorités.

- ☐ Oui
☐ En cours

26 - Quand l'harmonisation sera-t-elle achevée?

27 - Les données de la MO ont-elles été comparées selon le concept de mise à jour du RegBL, au moins une fois par an, au moyen de «CheckGWR», les erreurs ont-elles été analysées et corrigées ?

Chapitre 2.2.2 dans l'accord de prestations 2024

Les données de la mensuration officielle sont comparées par commune conformément au concept de mise à jour du RegBL, mais au moins une fois par an au moyen du "CheckGWR". Les messages d'erreur consignés doivent être analysés et, si nécessaire, les erreurs doivent être corrigées en collaboration avec les services compétents. Les erreurs restantes doivent pouvoir être justifiées à tout moment.

- ☐ Oui
- ☐ Non

28 - Pourquoi n'est-ce pas encore le cas?

29 - Les annonces «NPA-localité» ont-elles été transmises?

Chapitre 2.2.2 dans l'accord de prestations 2024

Le canton transmet les annonces de mise à jour au fur et à mesure, conformément à l'instruction: « Noms de communes et de localités: Examen préalable, approbation et publication ». Si aucun changement n'a eu lieu, la Confédération attend une "déclaration d'aucun changement" au 31 mars et au 30 septembre. (courriel à plz@swisstopo.ch).

- ☐ Oui
- ☐ Non

30 - Pourquoi ne l'ont-elles pas été?

31 - Les données des PF2 sont-elles mises à jour dans le FPDS2 ?

- ☐ Ja
- ☐ Nein

32 - Pourquoi ne sont-elles pas?

33 - Les annonces de l'«état de la MO» ont-elles été transmises via l'AMO-Graphique?

Chapitre 2.2.4 dans l'accord de prestations 2024

Au fur et à mesure (à chaque changement) ou deux fois (le 31 mars et le 30 septembre). Si aucun changement n'a eu lieu, la Confédération attend une "déclaration d'aucun changement" (courriel à amo@swisstopo.ch).

- ☐ Oui
- ☐ Non

34 - Pourquoi ne l'ont-elles pas été?

35 - Les annonces des périmètres MPD des couches «Couverture du sol» et «Objets divers» ont-elles été transmises via l'AMO-Graphique?

Chapitre 2.2.4 dans l'accord de prestations 2024

Le canton fournit les périmètres pour présenter la mise à jour périodique (MPD) de la couche «Couverture du sol». La livraison est effectuée en continu (lors de chaque modification) ou une fois par an (le 30 septembre). Si aucune modification n'a eu lieu, le domaine Mensuration demande à en être informé par courriel à amo@swisstopo.ch.

- ☐ Oui
- ☐ Non

36 - Pourquoi ne l'ont-elles pas été?

37 - L'annonce de «Zones où les tensions sont négligeables» a-t-elle eu lieu en cas de modification des périmètres déterminés?

Chapitre 2.2.4 dans l'accord de prestations 2024

Le canton fournit ces données pour le 30 septembre à isabelle.rey@swisstopo.ch. Des spécifications plus détaillées figurent dans le guide de la mensuration officielle: <https://www.cadastre-manual.admin.ch/fr> > Services & produits > Zones où les tensions sont négligeables. L'absence de toute annonce au domaine Mensuration entraîne tacitement la publication des données de l'exercice précédent.

- ☐ Oui
- ☐ Non

38 - Pourquoi n'a-t-elle pas eu lieu?

39 - Les données de base (tout au moins les données des communes et l'état du plan du registre foncier) ont-elles été vérifiées et actualisées?

Chapitre 2.2.5 dans l'accord de prestations 2024

Le canton corrige et complète en continu les données dans les tables et les champs de l'AMO (banque de données de l'Administration de la mensuration officielle) auxquels il a accès (par exemple les données des communes ou l'état du plan du registre foncier). Les données gérées dans l'AMO doivent respecter les normes et les standards en vigueur et être juridiquement et techniquement correctes.

- ☐ Oui
- ☐ Non

40 - Pourquoi n'est-ce pas le cas?

41 - La liste des entreprises planifiées dans AMO est-elle à jour?

Chapitre 2.2.5 dans l'accord de prestations 2024

Le canton gère dans AMO la liste des entreprises planifiées avec l'état actuel de la procédure d'attribution et les estimations de coûts actualisées. Si nécessaire, le canton peut à tout moment fournir des informations à la Confédération à ce sujet. Cela permet une meilleure gestion du crédit d'engagement global de la mensuration officielle.

- ☐ Oui
☐ Non

42 - Pourquoi n'est-ce pas encore le cas?

43 - Veuillez importer ici votre liste des entreprises prévues.

Si la liste n'est pas encore saisie dans l'AMO, importez la liste des entreprises prévues gérée indépendamment de cela.

Veuillez noter que la liste ne sera conservée que durant 29 jours sur le serveur après son téléchargement.

Remarques d'ordre général

44 - Toutes les données de la MO aux standards MO93 et NP sont-elles actuellement disponibles sur le géoportail de la MO?

Chapitre 2.2.7 dans l'accord de prestations 2024

Sur la base de l'accord pour l'intégration dans le géoportail de la MO ou selon le contrat "Echange entre autorités", le canton met chaque mois à disposition de la Confédération toutes les données de la MO dans les standards MO93 et NP. La livraison des données doit se faire, via le checkservice modulaire cantonal ou CheckCH, au serveur de données CH ou encore via l'infrastructure geodienste.ch exploitées par les cantons.

- ☐ Oui
☐ Non

45 - Pourquoi n'est-ce pas le cas?

46 - Y a-t-il des prestations supplémentaires spécifiques au canton?

- ☐ Oui
☐ Non

47 - Indiquez tous les objectifs spécifiques au canton convenus dans l'AP, décrivez chacun d'entre eux en deux mots et commentez leur réalisation.

	Désignation de la prestation	Commentaire sur sa réalisation
Prestation 1		
Prestation 2		
Prestation 3		
Prestation 4		
Prestation 5		
Prestation 6		
Prestation 7		

48 - Toutes les entreprises ont-elles été reconnues dans les deux ans suivant la fin du contrat ou leur délai de validation a-t-il été prolongé pour un motif légitime, afin d'éviter tout retard?

- ☐ Oui
☐ Non

49 - Veuillez télécharger ici votre liste "entreprises en retard" (sortie d'AMO) avec les motifs invoqués.

Veuillez noter que la liste ne sera conservée que durant 29 jours sur le serveur après son téléchargement.

Remarques d'ordre général

**50 - Chapitre 2 Valeurs clés de la réalisation des objectifs - mesure A1:
Lancer les premiers relevés respectivement les renouvellements au
standard MO93**

Les surfaces effectives de la couche «Biens-fonds» sont concernées ici.
Ouverture d'entreprises pour le remplacement (premier relevé resp. renouvellement) de mensurations aux standards non mesuré, ps, GR, SN et NM par une mensuration au standard MO93.
Le remplacement des standards NP_{ps}, NP_{GR}, NP_{SN} und NP_{NM} par la MO93 n'est pas pris en compte ici.

Si la mesure ne figure pas dans l'accord de prestations, veuillez saisir la valeur «0» dans le champ THEORIQUE.

	EFFECTIVE en ha	THEORIQUE en ha	Écart en ha (EFFECTIVE minus THEORIQUE)
Surface totale 2024 – 2027 (seulement valeur THEORIQUE, selon CP 2024 - 2027)			
Surface 2024 (valeurs EFFECTIVE et THEORIQUE selon AP 2024 et différence)			

Veuillez justifier l'écart constaté.

**51 - Mesure A2: Remplacer les œuvres cadastrales préalablement
numérisées**

Les surfaces effectives de la couche «Biens-fonds» sont concernées ici.
Ouverture d'entreprises pour le remplacement (premier relevé resp. renouvellement) de mensurations aux standards NP_{ps}, NP_{GR}, NP_{SN} und NP_{NM} par une mensuration au standard MO93.

Si la mesure ne figure pas dans l'accord de prestations, veuillez saisir la valeur «0» dans le champ THEORIQUE.

	EFFECTIVE en ha	THEORIQUE en ha	Écart en ha (EFFECTIVE minus THEORIQUE)
Surface totale 2024 – 2027 (seulement valeur THEORIQUE, selon CP 2024 - 2027)			
Surface 2024 (valeurs EFFECTIVE et THEORIQUE selon AP 2024 et différence)			

Veillez justifier l'écart constaté.

52 - Mesure B1-1: Remplacer les œuvres cadastrales préalablement numérisées

Les surfaces effectives de la couche «Biens-fonds» sont concernées ici.

Si la mesure ne figure pas dans l'accord de prestations, veuillez saisir la valeur «0» dans le champ THEORIQUE.

	EFFECTIVE en ha	THEORIQUE en ha	Écart en ha (EFFECTIVE moins THEORIQUE)
Surface totale 2024 – 2027 (seulement valeur THEORIQUE, selon CP 2024 - 2027)			
Surface 2024 (valeurs EFFECTIVE et THEORIQUE selon AP 2024 et différence)			

Veillez justifier l'écart constaté.

53 - Mesure B1-2: Remplacer les œuvres cadastrales préalablement numérisées

Les surfaces effectives de la couche «Biens-fonds» sont concernées ici.

Si la mesure ne figure pas dans l'accord de prestations, veuillez saisir la valeur «0» dans le champ THEORIQUE.

	EFFECTIVE en ha	THEORIQUE en ha	Écart en ha (EFFECTIVE moins THEORIQUE)
Surface totale 2024 – 2027 (seulement valeur THEORIQUE, selon CP 2024 - 2027)			
Surface 2024 (valeurs EFFECTIVE et THEORIQUE selon AP 2024 et différence)			

Veillez justifier l'écart constaté.

54 - Mesure B1-3: Ouverture d'entreprises pour l'exécution de la MPD PFP2

Si la mesure ne figure pas dans l'accord de prestations, veuillez saisir la valeur «0» dans le champ THEORIQUE.

	EFFECTIVE en CHF	THEORIQUE en CHF	Écart en CHF (EFFECTIVE moins THEORIQUE)
Montant totale 2024 – 2027 (seulement valeur THEORIQUE, selon CP 2024 - 2027)			
Montant 2024 (valeurs EFFECTIVE et THEORIQUE selon AP 2024 et différence)			

Veuillez justifier l'écart constaté.

55 - Mesure B1-3: Ouverture d'entreprises pour l'exécution de la MPD PFA2

Si la mesure ne figure pas dans l'accord de prestations, veuillez saisir la valeur «0» dans le champ THEORIQUE.

	EFFECTIVE en CHF	THEORIQUE en CHF	Écart en CHF (EFFECTIVE moins THEORIQUE)
Montant totale 2024 – 2027 (seulement valeur THEORIQUE, selon CP 2024 - 2027)			
Montant 2024 (valeurs EFFECTIVE et THEORIQUE selon AP 2024 et différence)			

Veuillez justifier l'écart constaté.

56 - Mesure B1-4: Ouverture d'entreprises pour l'exécution de la MPD CS/OD

Mise à jour périodique (MPD) de la «Couverture du sol» et des «Objets divers»

	EFFECTIVE en ha	THEORIQUE en ha	Écart en ha (EFFECTIVE minus THEORIQUE)
Surface totale 2024 – 2027 (seulement valeur THEORIQUE, selon CP 2024 - 2027)			
Surface 2024 (valeurs EFFECTIVE et THEORIQUE selon AP 2024 et différence)			

Veillez justifier l'écart constaté.

57 - Chapitre 3 Contributions de la Confédération: Crédit d'engagement selon la CP 2024 - 2027

	EFFECTIVE en CHF	THEORIQUE en CHF	Écart en CHF (EFFECTIVE minus THEORIQUE)
Crédit d'engagement (seulement valeur THEORIQUE, selon CP 2024 - 2027)			
Crédit d'engagement pour les nouvelles entreprises et les frais supplémentaires dans les décomptes (valeurs EFFECTIVE et THEORIQUE selon AP 2024 et différence)			

Veillez justifier l'écart constaté.

58 - Crédit de paiement de la Confédération pour les prestations de l'année 2024

	EFFECTIVE en CHF	THEORIQUE en CHF	Écart en CHF (EFFECTIVE minus THEORIQUE)
Paielements pour les nouvelles entreprises de 2024 et les entreprises en cours issues d'AP antérieurs, paiements finaux pour des entreprises reconnues en 2024			

Si l'écart excède $\pm 5\%$, veuillez la justifier.

59 - Des entreprises pour lesquelles les dépenses réelles ont été inférieures au montant forfaitaire alloué par la Confédération ont-elles été reconnues en 2024?

Falls der effektive Aufwand infolge einer speziellen Situation kleiner ausfällt als der pauschale Kostenanteil des Bundes (=Bundesbeitrag), so hat der Kanton trotzdem Anspruch auf den ganzen pauschalen Kostenanteil. Der Kanton muss aber die verbleibende Bundesabgeltung voll und ganz zur Finanzierung von anderen Arbeiten der amtlichen Vermessung verwenden.

Dies betrifft folgende Typen von Operaten:

- Periodische Nachführung der «Fixpunkte» der Kategorie 2
- Periodische Nachführung der «Bodenbedeckung» und «Einzelobjekte»
- Datenmodellmigration DMAV

☐ Oui

☐ Non

Si la dépense réelle est inférieure au montant forfaitaire alloué par la Confédération (=contribution fédérale) du fait d'une situation particulière, le canton bénéficie malgré tout de l'intégralité du montant prévu. Il doit cependant affecter la partie non utilisée du forfait au financement d'autres travaux de la mensuration officielle.

Les types d'entreprises suivants sont concernés:

- Mise à jour périodique des «Points fixes» de la catégorie 2
- Mise à jour périodique de la «Couverture du sol» et des «Objets divers»
- Migration du modèle de données DMAV

Qualora in seguito a una situazione particolare l'onere effettivo sia inferiore alla percentuale dei costi forfettari a carico della Confederazione (=contributo forfettario della Confederazione), il Cantone avrà tuttavia diritto all'intera percentuale forfettaria. Il Cantone è tenuto tuttavia a utilizzare interamente la quota residua dell'indennità federale per il finanziamento di ulteriori lavori riguardanti misurazione ufficiale.

Ciò riguarda i seguenti tipi di opere:

- Tenuta a giorno periodica dei «punti fissi» della categoria 2
- Tenuta a giorno periodica di «copertura del suolo» e «oggetti singoli»
- Migrazione del modello di dati DMAV

60 - Ces contributions restantes ont-elles déjà été intégralement affectées en 2024 à la couverture de dépenses liées à la mensuration officielle?

☐ Oui

☐ Non

61 - Pouvez-vous nous confirmer de façon ferme que le canton consacrera l'intégralité de ces sommes restantes à la couverture de dépenses liées à la mensuration officielle au cours des cinq prochaines années?

Si la réponse est non: Le canton doit restituer les montants non utilisés, comme le prévoit l'article 28 de la loi sur les subventions (LSu, RS 616.1).

- ☐ Oui
☐ Non

62 - Jusqu'à quand le montant sera-t-il remboursé?

Veuillez indiquer l'année.

Bemerkungen

63 - Une révision des finances a-t-elle eu lieu l'année dernière dans le service responsable du cadastre?

Conformément à la convention-programme, le canton accorde à la Confédération un droit de regard sur tous les documents pertinents pour la convention-programme. Les insuffisances constatées chez le bénéficiaire de subvention lors d'une révision peuvent être importants pour la haute surveillance.

- ☐ Oui, une révision des finances a eu lieu > Le canton informe swisstopo des résultats (Résumé du rapport de révision).
☐ Non, il n'y a pas eu de révision des finances.

64 - Chapitre 4 Informations supplémentaires - émoluments d'utilisation: Les données de la mensuration officielle de votre canton sont-elles en libre accès (OGD, Open Government Data), donc utilisables gratuitement?

- ☐ Oui
☐ Non

65 - Des compléments importants concernant l'ensemble des questions précédentes peuvent être saisis ici.

66 - Chapitre 5 Conclusion: Quelle appréciation portez-vous sur les prestations de swisstopo (domaine Mensuration)?

67 - Remarques finales: Faites-nous part des particularités et des spécificités propres à l'exercice sous revue qu'il n'a pas été possible de mentionner jusqu'à présent.

68 - Mission accomplie! C'était la dernière question!